

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 3962**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Protection de l'environnement option déconstruction , dépollution, déchets, décontamination de sites industriels

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER I Modalités d'élaboration de références : CNESER	Président de l'université de Montpellier II, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, Président de l'université de Montpellier I

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les prochaines désinstallations industrielles minières et nucléaires, les futurs lieux de stockage et d'entreposage des déchets qu'ils soient nucléaires ou non soumettent notre environnement, et plus particulièrement les sols à des risques de pollution. Ces chantiers de déconstruction de sites doivent être par conséquent encadrés par des spécialistes qui connaissent ces risques. Ils procèdent aux techniques d'analyse de terrain et de laboratoire (détection et mesure de la radioactivité, géophysique, télédétection, hydrochimie). Une fois l'ensemble des données collectées et analysées, ils les intègrent dans les choix des opérations à conduire. Ces connaissances leur permettent de dialoguer avec les ingénieurs responsables d'équipes mais aussi avec le public et les représentants des collectivités territoriales. Ces techniciens supérieurs spécialisés ou assistants ingénieurs préparent, organisent et suivent ces chantiers. Ils maîtrisent les équipements comme les explosifs et les engins de chantiers.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ces professionnels travaillent dans des bureaux d'études, des sociétés de service chargées de la responsabilité et de la surveillance de grands chantiers, et dans des collectivités territoriales

Ce professionnel peut prétendre au métier suivant : Assistant ingénieur dans la dépollution

Codes des fiches ROME les plus proches :

H1302 : Management et ingénierie Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes :

- Modules obligatoires du tronc commun :

Milieux et transferts à la surface terrestre ; anglais scientifique et professionnel ; création et gestion d'entreprises ; propriétés industrielles et intellectuelles ; qualité ; informatique et imagerie terrestre (surface et sub-surface) ; communication en entreprise ; recherche de documentation ; introduction au management et recrutement ; recherche d'emplois ; traitement mathématique du signal et Géostatistiques

- Modules spécialisés

Déchets (obligatoire) :

U appauvri ; TFA, A, B, C, REFIUM, spéciaux, Amiante... ; entreposage, stockage, conditionnement, concept , multibarrière, durabilité, risques, aléas et vulnérabilité

Maîtrise de risques industriels (obligatoire) :

Sécurité nucléaire (Radioactivités, IRM, détection, réglementation, dosimétrie, effets biologiques des rayonnements, décontamination, protection interne et externe)

Sécurité classique (Électrique, incendie, chimique, mécanique, manutention)

1 Optionnel au choix :

Déconstruction :

des sites industriels et miniers, nucléaires et non-nucléaires, géotechnique des friches industrielles

Dépollution :

du sol et du sous-sol (approche multidisciplinaire), protection et remédiation des ressources naturelles (eaux de surface et souterraines, écosystèmes), eau en milieu urbain, réserves stratégiques en eau

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION

QUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17/11/99 publié au JO du 24 novembre 1999 et au BO n°44 du 09 décembre 99

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://www.univ-montp2.fr/>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :